



ASCGM
ASSOCIATION SCOLAIRE • LE CHÂTELARD • GRANGETTES • MASSONNENS

**Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire
des délégués des communes
de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes, Massonnens
ASCGM**

**Assemblée du 6 mars 2023
A l'Auberge de l'Union à Massonnens**

Sont présents :

Présidente	Mme Géraldine Menétrey
Secrétaire	Mme Camille Castella
Caissière	Mme Nathalie Morel
Membres du comité	M. Jacques Andrey, Vice-président M. Olivier Rey
Délégués des communes	M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard M. Christophe Menétrey, Syndic, Grangettes M. Joseph Piller, Syndic, Massonnens Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard M. Philippe Roch, Conseiller communal, Grangettes M. Kilian Deillon, Conseiller communal, Massonnens M. Willy Gobet, Commission financière, Grangettes M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens
Excusés	M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement.

1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée extraordinaire ouverte à 20h30.

Elle excuse M. Francis Oberson et Mme Cindy Delabays.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme Géraldine Menétrey donne lecture de l'ordre du jour et annonce que l'équipe d'architectes est présente ce soir afin de présenter le projet « école » sous le point divers.

Elle nomme M. David Fattebert comme scrutateur. Il y a 6 votants, la majorité absolue est à 4.

Elle passe ensuite au vote de l'ordre du jour. Il est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Mme Géraldine Menétrey demande s'il y a des remarques ou des questions concernant le procès-verbal de la dernière assemblée. Comme ce n'est pas le cas, elle demande aux délégués de voter.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité. Elle remercie la secrétaire pour sa rédaction.

4. Règlement des finances – préavis de la commission financière

Mme Géraldine Menétrey indique que les délégués ont reçu la dernière version du règlement des finances et laisse la parole à M. Willy Gobet, membre de la commission financière, afin qu'il donne le préavis de cette dernière.

La commission financière s'est réunie le 27 février 2023 afin d'analyser le présent règlement et propose à l'assemblée d'accepter ce dernier.

5. Approbation du règlement des finances

Mme Géraldine Menétrey demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle procède au vote.

Le règlement des finances est accepté à l'unanimité.

6. Crédit d'engagement – préavis de la commission financière

Mme Géraldine Menétrey indique qu'un explicatif du crédit d'engagement a été envoyé avec la convocation à cette assemblée extraordinaire. Elle annonce qu'une acceptation de ce crédit d'engagement permet d'avancer dans le projet de la nouvelle école. Elle rappelle également qu'une présentation publique du projet aura lieu le mercredi 29 mars 2023. Le budget d'investissement pourra ensuite être soumis au vote des assemblées communales en mai 2023.

Le crédit d'engagement phase avant-projet est un prêt sans intérêt des communes membres d'un an selon la clef de répartition en vigueur en attendant qu'une ligne de crédit soit ouverte dans un établissement financier. Les montants par commune sont les suivants : Le Châtelard CHF 21'259.00, Grangettes CHF 16'730.00 et Massonnens CHF 32'011.00.

M. Gian Paolo Eccel demande sur quoi est basée la clef de répartition. Mme Géraldine Menétrey lui répond qu'elle est basée sur la population ainsi que le nombre d'élèves et lissée sur trois ans. Elle est réévaluée chaque année afin d'éviter des écarts au budget.

Comme il n'y a pas d'autres questions ni remarques, elle passe la parole à M. Willy Gobet.

M. Willy Gobet indique que la commission financière s'est réunie le 27 février 2023 afin d'analyser cette demande de crédit d'engagement et recommande à l'assemblée d'accepter ce dernier.

7. Vote du crédit d'engagement « Phase avant-projet »

Mme Géraldine Menétrey demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle procède au vote.

Le crédit d'engagement « Phase avant-projet » est accepté à l'unanimité.

8. Election d'un représentant de la commune de Le Châtelard à la commission financière

Mme Anne Oberson a pris la décision de quitter son rôle au sein de la commission financière de l'ASCGM. M. Francis Oberson se propose pour la remplacer.

Il est élu à l'unanimité par l'assemblée.

Mme Géraldine Menétrey remercie Mme Anne Oberson pour son engagement.

9. Divers

Mme Géraldine Menétrey passe la parole au groupe d'architectes afin qu'ils présentent le projet école. L'équipe de RMoved se présente brièvement. L'entreprise a sept ans d'activité et compte 25 collaborateurs.

Le bâtiment de l'école est nommé Cube³ et le concept est expliqué en détail à l'assemblée. Le projet se base sur la configuration du terrain qui permettra de proposer 3 espaces distincts dans un seul bâtiment. Une partie pour les salles de classe, d'activités créatrices, d'appui et des maîtres, une deuxième partie reliant la première à la troisième comportant notamment une cuisine, et la troisième partie composée de la salle de gym.

Le bâtiment se veut moderne, très lumineux et fonctionnel. Le projet comprend notamment une déviation de la route actuelle afin de sécuriser l'entrée de l'école et un parking. Il y a aussi une possibilité d'extension de deux salles de classes au-dessus de la deuxième partie.

Afin d'avoir un aperçu final, les architectes proposent une vidéo de présentation de l'ouvrage dans son ensemble.

La présentation terminée, Mme Géraldine Menétrey les remercie de s'être déplacés afin de présenter le projet à l'assemblée.

Mme Géraldine Menétrey laisse la parole à l'assemblée pour des questions ou des remarques.

M. Kilian Deillon demande que représente les marquages de couleurs inscrits devant l'entrée du bâtiment. Les architectes lui répondent qu'il s'agit d'un code couleur permettant aux élèves de s'identifier à leur classe. Il s'agit uniquement d'une proposition pour la présentation.

M. Olivier Rey demande si la cour d'école sera en gazon comme sur la vidéo. L'architecte précise que le sol des espaces de jeux n'est pas encore défini, il s'agit aussi d'une proposition pour la présentation uniquement.

Mme Anne Oberson soulève que le coin jeux est proche de la route. Les architectes lui répondent que, sur le plan, la route se veut très large afin qu'elle puisse être assez éloignée de l'espace de jeux. De plus une zone de protection sera certainement créé avant la route. Mme Géraldine Menétrey ajoute qu'il y aura aussi la possibilité de faire une demande de diminution de la vitesse maximale à cet endroit.

La parole n'étant plus demandée, Mme Géraldine Menétrey remercie toutes les personnes présentes pour la confiance accordée et déclare l'assemblée close à 21h04.



La Présidente
Géraldine Menétrey



La Secrétaire
Camille Castella